

# COMMUNE DE RAINVILLERS

Mairie - 1, rue de l'Eglise - 60155 RAINVILLERS

Téléphone : 03.44.47.72.06 / Mail : mairie-rainvillers@wanadoo.fr

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 03 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois février à 18H30, le Conseil Municipal de RAINVILLERS dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Laurent LEFEVRE, Maire.

Présents: M. Benjamin DURAND, Mme Julie HINARD, M. Jacques GIRARD, Adjoint ; MM. Stéphane NOUVIAN, Philippe BRICONGNE, Thomas NOBLESSE, Mmes Stéphanie CARON, Mélanie STAELENS, Solen GUILLEMANT.

Absents excusés: M. Philippe COUVEZ, Mme Morgane ADEMI, MM. Noël RYCKEBOER, Sébastien QUENTIN, Stéphane QUILLES.

Pouvoirs : Morgane ADEMI à Stéphanie CARON, Sébastien QUENTIN à Jacques GIRARD, Stéphane QUILLES à Laurent LEFEVRE.

Secrétaire de séance : M. Benjamin DURAND.

### **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 décembre 2020**

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 décembre 2020. En l'absence d'observation et de toute réserve, il est approuvé à l'unanimité.

### **Renégociation d'emprunts du Crédit Agricole**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir sollicité le Crédit Agricole pour une proposition de réaménagement des prêts suivants :

#### **Prêt n° 72196332274**

Montant initial :	300.000 €
Date 1 <sup>ère</sup> échéance :	25/02/2012
Taux d'intérêt fixe :	4,77 %
Durée :	25 ans

#### **Prêt n° 00000377568**

Montant initial :	625.000 €
Date 1 <sup>ère</sup> échéance :	05/05/2016
Taux d'intérêt variable :	1,5070 % (taux actuel Euribor 3 mois)
Durée :	20 ans

Les propositions du Crédit Agricole sont les suivantes :

#### **Pour le prêt n° 72196332274 : renégociation du taux**

Capital restant dû :	213 445,48 €
Durée restante :	15 ans
Taux d'intérêt fixe :	1,08 %
Remboursement annuel :	19 412,12 € (actuellement : 20 245,37 €)
Frais de dossier :	535,00 €.

*Le réaménagement de ce prêt représente une diminution de 833,25 € de l'annuité de remboursement soit une différence sur échéances de - 12 498,75 € sur 15 ans.*

**Pour le prêt n° 00000377568 : passage à taux fixe**

Capital restant dû :	493 116,97 €
Durée restante :	15 ans
Taux d'intérêt fixe :	1,06 %
Remboursement trimestriel :	8 770,11 € (actuellement : 9 063,49)
Frais de dossier :	972,00 €.

*Le passage à taux fixe de ce prêt représente approximativement une diminution de 1173 € de l'annuité de remboursement soit une différence sur échéances de - 17 602 € environ sur 15 ans.*

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **de se prononcer** en faveur du réaménagement de ces deux prêts auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus.
- **de mandater** Monsieur le Maire pour réaliser ces opérations de réaménagements pour les emprunts précités auprès de l'établissement de crédit.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les contrats de prêts et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution des prêts réaménagés.

**ADOPTÉ**

**Convention de partenariat relative à la création et au fonctionnement d'une bibliothèque du réseau de la Médiathèque Départementale de l'Oise (communes de moins de 2000 habitants).**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental de l'Oise propose à la commune de Rainvillers la signature d'une nouvelle convention ayant pour objet de définir les modalités de partenariat entre les deux parties concernant notamment le fonctionnement et le développement de la bibliothèque municipale.

A cet effet, le Conseil Départemental de l'Oise, par l'intermédiaire de la Médiathèque Départementale de l'Oise « MDO », assure auprès des bibliothèques de l'Oise (communes de moins de 2000 habitants) une expertise technique et de conseil, développe les collections, accompagne la professionnalisation des personnels salariés et bénévoles, offre des services de ressources numériques ou encore soutient l'action culturelle sur les territoires.

En conséquence, Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer la nouvelle convention de partenariat avec le Conseil Départemental de l'Oise.

Il est proposé au Conseil Municipal **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer avec le Conseil Départemental de l'Oise la nouvelle convention de partenariat relative à la création et au fonctionnement d'une bibliothèque du réseau de la Médiathèque Départementale de l'Oise.

**ADOPTÉ**

**SIEAB (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne) : rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2019**

Conformément aux dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 et de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable adopté par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne le 16 décembre 2020.

Monsieur le Maire expose les points essentiels du rapport :

- Un prix de l'eau en légère hausse pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> : 2,83 € au 01/01/2019 et 2,86 € au 01/01/2020.
- Des travaux de renouvellement de canalisation conséquents, 9,63 km sur un réseau d'alimentation de 669 km (hors branchements).
- La suppression des branchements en plomb existants au 1<sup>er</sup> janvier 2019, il restait 54 branchements connus à modifier, il n'en reste aucun au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- Des prélèvements conformes en qualité (eau production et distribution) :
  - 100% pour la qualité bactériologique (797 prélèvements réalisés par l'Agence Régionale de Santé)
  - 99,4% pour la qualité physico-chimique (6020 prélèvements réalisés par l'ARS avec 1 non-conformité relevée et due à une concentration de perchlorates supérieure aux seuils de recommandations à GREMEVILLERS)
- Un rendement du réseau de distribution en progression : 86,1% de l'eau pompée et vendue contre 85,2 % en 2018.
- Un volume prélevé à la hausse de 4,69 %.
- Une consommation d'eau par habitant qui stagne à 105 l/hb/jour contre 106 l/hb/jour en 2018.
- Une dette en capital qui continue à se réduire liée à l'absence d'emprunt nouveau depuis 2018. Elle est pour l'eau de 5 661 164 € au 31/12/2019 et nulle pour le budget incendie du fait du remboursement anticipé des prêts existants ; ceci pour permettre l'arrêt de la compétence investissement dans le domaine de la défense incendie au 31/12/2019 conformément à l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2019 entérinant l'arrêt de la compétence investissement en défense incendie au 31 décembre 2019.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble des conseillers municipaux a été destinataire du rapport complet au titre de l'année 2019 afin que chacun puisse en prendre connaissance dans son intégralité.

Le Conseil Municipal **prend acte** du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2019 établi par le SIEAB.

#### **Programme d'aménagement forestier 2020-2039 : inscription de coupes de bois au titre de l'année 2021**

Dans le cadre de la gestion des bois communaux confiée à l'Office National des Forêts et du programme d'aménagement forestier établi pour la période 2020-2039, après avoir pris connaissance des coupes à asséoir pour l'année 2021 en forêt communale relevant du Régime Forestier :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** l'état d'assiette des coupes de l'année 2021 présenté ci-après.
- **De demander** à l'Office National des Forêts de procéder en 2021 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après.
- Pour les coupes inscrites, **de préciser** la destination des coupes de bois réglées et leur mode de commercialisation.
- **De demander** à l'Office National des Forêts la délivrance des taillis et houppiers des parcelles 9, 10 et 12 à la commune pour une vente réservée aux habitants de Rainvillers.
- Pour cette délivrance, **de désigner** comme garants de la bonne exploitation des bois les 3 membres du Conseil Municipal suivants : MM. Jacques GIRARD, Stéphane NOUVIAN et Philippe BRICONGNE.
- **De donner** pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.
- **De désigner** Monsieur le Maire pour assister aux martelages des parcelles concernées.

## ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe <sup>1</sup>	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Régulée/ Non Régulée	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Mode de commercialisation prévisionnel					
							Mode de Vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur		Mode de dévolution	
							Appel d'Offre	Gré à gré - contrat	Sur pied	Façonné	Bloc	A la mesure
1b	AMEL	35	1.71	R	2020	2021	x		x		x	
4u	AMEL	60	1.5	R	2020	2021	x		x		x	
11u	AMEL	75	3.07	R	2020	2021	x		x		x	
2u	EM	95	2.09	R	2020	2021	x		x		x	
6u	EM	180	4.95	R	2020	2021	x		x		x	
7u	EM	150	4.22	R	2020	2021	x		x		x	
1a	EM	260	6.41	R	2020	2021	x		x		x	
3u	EM	370	8.14	R	2020	2021	x		x		x	
9u	EM	260	6.51	R	2020	2021	x		x		x	
10u	EM	240	5.88	R	2020	2021	x		x		x	
12u	EM	210	4.13	R	2020	2021	x		x		x	
13u	EM	290	8.18	R	2020	2021	x		x		x	

<sup>1</sup> Nature de la coupe : AMEL amélioration ; EM emprise.

### ADOPTÉ

#### Divers

- La mise en place, durant les saisons de chasse, de panneaux permanents aux entrées du bois communal du Belloy signalant les dates de battues fera l'objet d'une demande auprès de la société de chasse de Rainvillers.
- Une renégociation de l'ensemble des contrats d'assurances de la commune sera engagée prochainement.

L'ordre du jour épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à 20h20.